

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pleins feux sur les 13 juillet et 14 juillet

Les Villes de Romans-sur-Isère et de Bourg-de-Péage se sont unis une nouvelle fois pour vous offrir, le mercredi 13 juillet, à 22h15, un magnifique feu d'artifice. Près de vingt minutes de pure magie !

Le feu d'artifice, une création originale de la société Unic SA de Saint-Paul-lès-Romans (et plus particulièrement de son directeur artistique, Alexandre Gonnin), sera tiré du parc Saint-Romain.

Essentiellement aérien, il sera sonore, très rythmé mais aussi très coloré. La soirée se terminera par un **grand final pyrotechnique de deux minutes** qui embrasera le ciel...

Une visibilité à 180° et plus

Grâce à sa hauteur et à son amplitude (près de 200 mètres), le feu d'artifice sera visible d'un peu partout, les meilleurs endroits étant, pour le voir dans son entier, le Pont-Neuf, le Pont-Vieux, les quais et les berges, côté Bourg-de-Péage.



Le feu d'artifice sera tiré à 22h15 - ©Joël Garnier - Ville de Romans

Attention ! Un périmètre de sécurité, à respecter absolument, sera mis en place, sur un rayon de 200 mètres autour de la zone de tir, dès le 12 juillet, à 20 h et jusqu'au 14 juillet, à 12 h. Toute la zone du plateau Saint-Romain sera strictement interdite au public ainsi que la place de la Presle et la côte des Chapeliers. Vous trouverez un arrêté de circulation plus détaillé, ci-après. Il concerne les voitures mais aussi les piétons (cf. circulation, mode d'emploi).

Mesures de sécurité

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux riverains se trouvant dans la **zone des 200 mètres autour du pas de tir** (situé derrière le cimetière dans le parc Saint-Romain, partie haute du parc Mitterrand) de tenir fenêtres, persiennes et volets clos, y compris les velux mais aussi les fenêtres de voiture, de replier leurs parasols et de remonter leurs stores extérieurs, de ne laisser aucuns produits inflammables liquides ou solides à l'extérieur (cartons, tas de feuilles mortes, bouteilles de gaz...) et de faire rentrer leurs animaux de compagnie.

Toutes les précautions seront prises pour que tout se déroule parfaitement : arrosage des endroits à risques, débroussaillage, avec présence sur le site de la police nationale, de la police municipale, de l'Union Nationale des Associations de Secouristes et, bien sûr, des sapeurs-pompiers.

Bal et commémoration

Le feu d'artifice terminé, vous pourrez vous rendre **place Maurice-Faure** où vous sera proposé, vers **22h45**, un **concert gratuit de Davy Santiago et son groupe**. Il a parcouru les scènes de France et d'Europe avec ses groupes Luna del Sol et Fuego de Rumba, il a côtoyé les plus grands noms du monde gypsy, mais aujourd'hui c'est avec son album *Son sera* et ses musiciens que l'enfant du pays Davy Santiago revient et compte s'imposer. Il sera présent pour vous partager en live un parfum de voyage à travers des rythmiques ensoleillées et festives de son album sorti au printemps ! Pour l'écouter, c'est [ici](#) !



Enfin, le **14 juillet**, vous serez invité à vous rendre, à **10 heures**, dans la cour de l'Hôtel de ville à **Bourg-de-Péage**, puis à **11 heures**, à **Romans**, devant le monument des Etats provinciaux, place Carnot à **Romans-sur-Isère**, pour la commémoration de cette date historique. Le 14 juillet 1789, les révolutionnaires s'emparent de la prison de la Bastille. Cet événement marque la première victoire du peuple parisien sur la monarchie. Le 22 septembre 1792, la République française est proclamée. En 1880, le 14 juillet est choisi comme jour de Fête nationale.

Circulation, stationnement : mode d'emploi



Stationnement interdit

- **Du 12 juillet à 20h00 14 juillet à 12h00** : Rue Saint-Romain, Clos des capucins, côte des Chapeliers, côte Montalivet, escaliers Saint-Romain, place de la Presle, parc François-Mitterrand, rue Chossigny, quai Dauphin, rue des Teintures, rue Fontessort, escalier Josaphat, rue Pêcherie, avenue Chanoine-Jules-Chevalier, quai Sainte-Claire, rue Port-Brûlé, rue Port-Rivail, rue Folquet, rue Puits-du-Cheva, rue Lieutenant-Cadillac, rue Savasse (y compris sur le parking situé au nord de l'Hôtel des impôts).
- **Du 13 juillet, à 7h00, au 14 juillet, à 5h00** : place aux Herbes et place Maurice Faure (afin de permettre le bon déroulement du concert qui suivra le feu d'artifice)
- **Le mardi 13 juillet, de 7 h à minuit** : Pont-Vieux, quai Ulysse-Chevalier (de la rue Sabaton au Pont-Vieux, quai Chopin, avenue Salvador-Allende (à partir de la rue Béatrix de Hongrie) et rue Bellevue.
- **Le 13 juillet, de 13h00 à minuit** : place du Pont, rue Mathieu-de-la-Drôme (au droit de la côte des Cordeliers), rue Merlin, rue des Trois-carreaux, rue des Clercs, rue du fuseau, place Perrot-de-Verdun, rue et place Puits-du-Cheval, rue Tortorel et rue Perollerie.



Circulation interdite

- **Le 13 juillet, de 13h00 à minuit** : Rue Saint-Romain, Clos des capucins, côte des Chapeliers, côte Montalivet, escaliers Saint-Romain, place de la Presle, parc François-Mitterrand, rue Chossigny, quai Dauphin, rue des Teintures, rue Fontessort, escalier Josaphat, rue Pêcherie, avenue Chanoine-Jules-Chevalier, quai Sainte-Claire, rue Port-Brûlé, rue Port-Rivail, rue Folquet, rue Puits-du-Cheval, rue Lieutenant-Cadillac, rue Savasse (y compris sur le parking situé au nord de l'Hôtel des impôts), place du Pont, rue Mathieu-de-la-Drôme (au droit de la côte des Cordeliers), rue Merlin, rue des Trois-carreaux, rue des Clercs, rue du fuseau, place Perrot-de-Verdun, rue et place Puits-du-Cheval, rue Tortorel et rue Perollerie.
- **Le 13 juillet, de 19h00 à minuit** : Pont-Vieux, quai Ulysse-Chevalier (de la rue Sabaton au Pont-Vieux), quai Chopin, avenue Salvador-Allende (de la rue Béatrix-de-Hongrie à la rue de Bellevue) et rue de Bellevue.
- **Le 13 juillet, de 22h15 à 22h45** : Pont-Neuf (Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny) avec déviation par le rond-point Docteur André-Morel, l'avenue Charles-Jourdan, l'avenue Adolphe-Figuet, l'avenue du Maquis, le bd Etienne-Jean-Lapassat et le rond-point n°1 pour rejoindre le pont des Allobroges.
- **Du 13 juillet, à 7h00, au 14 juillet, à 5h00** : place aux Herbes et place Maurice-Faure

Circulation interdite aux piétons

- **Le 13 juillet, de 20h00 à minuit** : rue Saint-Romain, clos des Capucins, côte des Chapeliers, côte Montalivet, escalier Saint-Romain, place de la Presle, parc François-Mitterrand, rue Chossigny, rue Fontessort, escalier Josaphat, avenue chanoine Jules-Chevalier, rue Savasse, quai Sainte-Claire et rue Lieutenant-Cadillac.

Déviation

Le 13 juillet, la circulation en centre-ville sera déviée comme suit pour les véhicules circulant depuis :

- **Avenue Chanoine Jules-Chevalier** : de 13h00 à minuit, déviation par la rue Faubourg-Clérieux et la côte des Masses jusqu'au rond-point Paul-Deval ;
- **Quai Ulysse-Chevalier** : de 13h00 à minuit, par le quai Chopin, la rue de l'Isère, l'avenue Adolphe-Figuet et le boulevard Voltaire.

A noter : la circulation de transit entre Romans et Bourg-de-Péage s'effectuera par l'avenue Charles-Jourdan et le pont Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny (pont Neuf).

- **Rue Jacquemart** : de 7h00 à minuit, par la place Charles-de-Gaulle, la côte Sainte-Ursule, la place du 75^e RI et la place Jean-Jaurès.
- **Côte Sainte-Ursule** : de 18h00 à minuit, par la place Charles-de-Gaulle, la place Jacquemart, la Petite-rue-Neuve et le cours Pierre-Didier.
- **Rue de Bellevue et l'Ouest de Romans** : de 7h00 à 19h00, par la rue Calixte-Lafosse, la rue Magnard, l'avenue Berthelot, le rond-point Yitzak-Rabin, l'avenue Louis-Saillant, la rue Simone-Abbat, l'avenue Duchesne et le rond-point Paul-Deval.

Du 12 juillet au 14 juillet

- **Rues Béatrix-de-Hongrie, Hugues-de-Lionne, Magnard et Calixte-Lafosse** : de 19h00 à minuit, par l'avenue Salvador-Allende (de la rue Béatrix-de-Hongrie à la rue Magnard), la rue Magnard, l'avenue Berthelot, le rond-point Yitzak-Rabin, l'avenue Louis-Saillant, la rue Simone-Abbat et l'avenue Duchesne.

Attention ! Tout véhicule situé dans les secteurs neutralisés sera considéré en stationnement gênant, verbalisé et mis en fourrière.